



Dossier de presse

Rencontres des parcs nationaux français 24 > 26 septembre 2013 Parc national des Pyrénées - Luz Saint-Sauveur

Sommaire

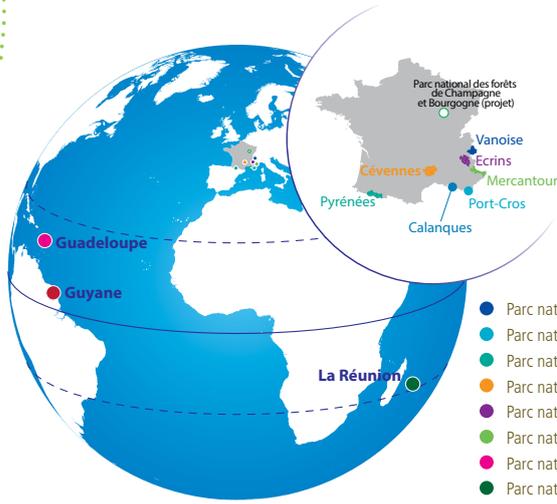
1. Les parcs nationaux et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, un engagement naturel.....	2
2. Les chartes des parcs nationaux français.....	12
2.1 Qu'est-ce qu'un parc national ?	12
2.2 L'originalité française	12
2.3 La charte	13
2.4 Le cœur : espace d'exigences et d'excellence	14
2.5 L'aire d'adhésion : territoire d'engagement	14
2.6 Le processus d'adhésion aux chartes	15
2.7 Les dix parcs nationaux français	15

1. Les parcs nationaux et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, un engagement naturel.

En 2011, la France s'est dotée d'une nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) dont l'ambition est de préserver et restaurer, de renforcer et valoriser la biodiversité et d'en assurer l'usage durable et équitable.

Le réseau des 10 parcs nationaux, fédéré par PNF, constitue un élément essentiel de la politique nationale de protection de la nature. Au-delà de la seule gestion d'espaces réglementés, les parcs nationaux sont porteurs de projets innovants, mais aussi animateurs de réseaux de partenaires ou encore conduisent des expériences originales d'implications locales et citoyennes en faveur de la biodiversité.

Afin de mettre en lumière cette multicompétence au regard de la SNB, découvrez 11 actions emblématiques manifestant l'engagement des parcs nationaux et de PNF



- Parc national de la Vanoise (1963)
- Parc national de Port-Cros (1963)
- Parc national des Pyrénées (1967)
- Parc national des Cévennes (1970)
- Parc national des Écrins (1973)
- Parc national du Mercantour (1979)
- Parc national de la Guadeloupe (1989)
- Parc national de La Réunion (2007)
- Parc amazonien de Guyane (2007)
- Parc national des Calanques (2012)



© B. Lequette - Parc national de La Réunion

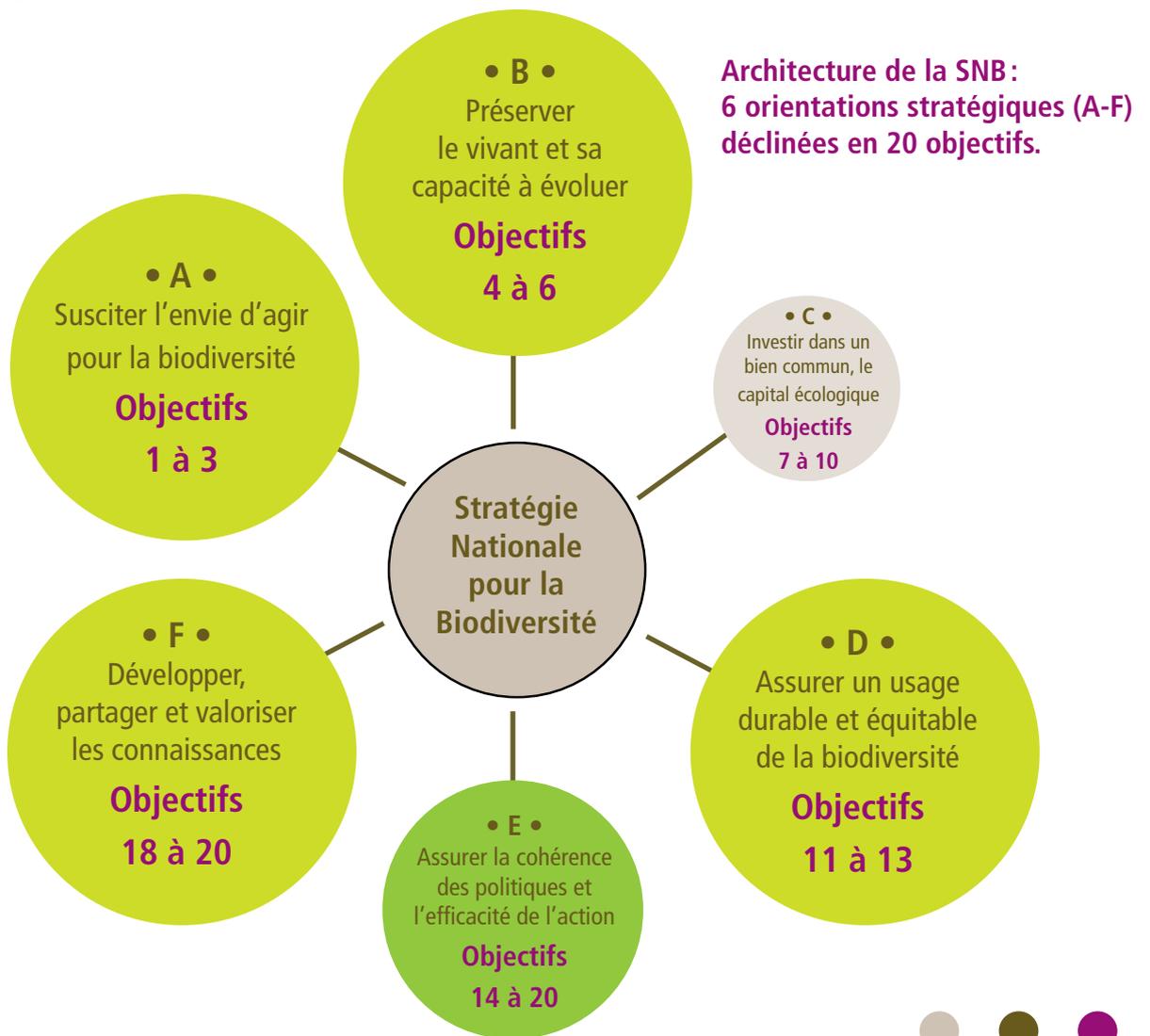
Plus généralement, l'adéquation étroite entre les actions des parcs nationaux et les objectifs de la SNB fait de ceux-ci des acteurs incontournables en matière de biodiversité, dont l'expertise et la compétence collective sont reconnues.

- Avant même que le terme de « biodiversité » ne soit consacré par l'usage, les établissements publics des parcs nationaux se sont investis dans sa protection. De fait, ils constituent, depuis 1960, une pierre angulaire de la politique nationale de protection de la nature et notamment de la SNB.
- Leurs territoires sont des espaces reconnus de biodiversité exceptionnelle. Ils constituent aussi, avec les autres espaces protégés, des points d'ancrage pour un réseau de connectivité avec la biodiversité dite ordinaire sur l'ensemble du territoire et sont ainsi partie intégrante de la Trame Verte et Bleue.

La SNB, 6 orientations stratégiques sur lesquelles sont présents les parcs nationaux

- La SNB est structurée en 6 orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en 20 objectifs. Le diagramme suivant montre que l'action des parcs nationaux contribue à toutes les orientations.

N.B. : le poids de la contribution des parcs nationaux aux orientations est matérialisé par la taille des cercles



Architecture de la SNB : 6 orientations stratégiques (A-F) déclinées en 20 objectifs.

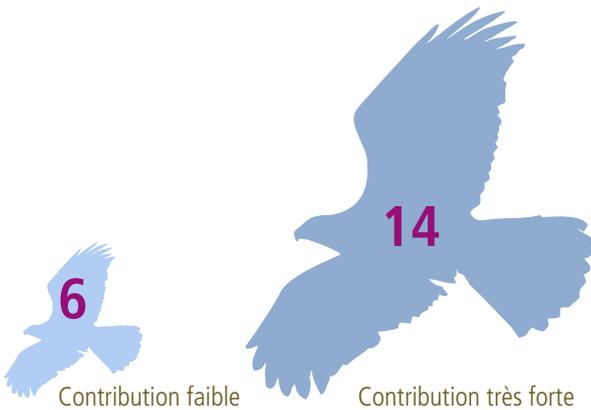




© R. Jordana - Parc national de la Vanoïse

La SNB, 20 objectifs sur lesquels sont mobilisés les parcs nationaux

➤ De fait, l'essentiel des actions conduites par les parcs nationaux peut être réparti dans les 20 objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Pour 14 d'entre eux, la contribution des établissements des parcs nationaux est très forte.



Contribution des parcs nationaux aux 20 objectifs SNB

➤ La grande majorité des actions des parcs nationaux correspondent à l'un ou l'autre des objectifs de la SNB. Le réseau des parcs nationaux a choisi d'explicitier son engagement d'une part en montrant cette « multicompetence » des établissements des parcs nationaux et, d'autre part, en présentant une collection de 21 exemples d'actions, particulièrement emblématiques, originales, exemplaires ou innovantes en faveur de la biodiversité ; chacune contribuant à un, deux, trois, voire quatre objectifs de la SNB. Le document d'engagement compile ainsi des projets susceptibles d'inspirer d'autres acteurs.

➤ Le présent document identifie une sélection resserrée de 11 projets, un par établissement, illustrant ainsi le rôle-clé du réseau des parcs nationaux dans la mise en œuvre de la SNB.

➤ L'implication du réseau des parcs nationaux pour la biodiversité déborde évidemment de ces 21 actions exemplaires. En effet, ce sont plusieurs centaines d'actions qui sont conduites en parallèle dans les 10 parcs nationaux.

➤ La SNB reconnaît que la préservation de la biodiversité doit reposer sur un réseau d'aires protégées interconnectées, à travers l'**Objectif 5 de la SNB « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés »**. Les parcs nationaux constituent des points d'ancrage indispensables de ce réseau, connectant ainsi biodiversité exceptionnelle et biodiversité ordinaire, aux côtés des réserves, des parcs naturels régionaux, des parcs naturels marins, des terrains acquis par les conservatoires, du réseau Natura 2000, de la Trame Verte et Bleue... De plus, ils consolident cette infrastructure écologique puisque 3 nouveaux parcs nationaux ont été créés depuis 2007 et qu'un onzième est à l'étude dans les forêts de Champagne et de Bourgogne.

➤ A l'échelle locale, les chartes, construites en concertation, constituent une référence pour les documents de planification (tels que les PLU), de même que la représentation du réseau dans de nombreuses instances nationales participe à **« garantir la cohérence entre politiques publiques » (Objectif 14 de la SNB)**.



► Un partenariat pour réduire la mortalité des oiseaux liée aux infrastructures électriques dangereuses en Savoie



un programme d'ampleur à l'échelle d'un département

5 organismes signataires de la convention

28 espèces concernées

37 poteaux et 28 km de lignes identifiés à risque, 6 poteaux neutralisés dès 2012

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

► La neutralisation des lignes et autres installations électriques « à risque » contribue de manière significative à la réduction des risques de collision pour les espèces d'oiseaux sensibles. La convention contribue ainsi de manière importante à « maîtriser les pressions sur la biodiversité » (Objectif 11 de la SNB).

Le projet d'un coup d'œil

Sous l'impulsion du Parc national de la Vanoise, une convention-cadre a été signée pour 3 ans entre ERDF, gestionnaire de réseaux électriques, les parcs nationaux et naturels régionaux de Savoie et la LPO Savoie, afin de réduire la mortalité de l'avifaune liée à ces infrastructures. Entre 2012 et 2014, un ensemble de poteaux et lignes électriques seront équipés pour diminuer les percussions et électrocutions, cause majeure de mortalité, en particulier pour les rapaces et les oiseaux de grande envergure : Gypaète barbu, Aigle royal, Grand duc d'Europe, Cigogne blanche...

- Le projet participe à la protection des oiseaux de montagne (28 espèces visées), en particulier des rapaces qui sont les principales victimes des lignes et ouvrages électriques ; il concourt ainsi à « préserver les espèces et leur diversité » (Objectif 4 de la SNB).
- **Les parcs nationaux, stimulateurs de partenariats pour la biodiversité : le Parc national de la Vanoise fédère autour de lui 5 organismes pour réduire la mortalité des oiseaux de montagne .**

► Un Inventaire Biologique Généralisé pour mieux connaître la biodiversité



la connaissance de la « petite » biodiversité progresse

Avant 2007, environ 2 000 espèces connues

Début 2013, près de 7 000 espèces recensées

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

► Le projet d'Inventaire Biologique Généralisé entraîne une amélioration considérable de la connaissance de la biodiversité des territoires étudiés et une mise en réseau des gestionnaires et des scientifiques travaillant sur l'identification des espèces. Il est donc

Le projet d'un coup d'œil

En 2007, les territoires du Parc national du Mercantour et du Parco naturale Alpi Marittime sont devenus le lieu du premier Inventaire Généralisé de la Biodiversité en Europe, et le 2^{ème} dans le monde. Plus de 300 spécialistes de l'identification des espèces, professionnels et amateurs, concentrent leurs efforts sur les groupes les moins prospectés (insectes, lichens...) et les milieux mal connus ou porteurs d'enjeux de gestion forts (milieux forestiers, lacustres...).

en parfaite adéquation avec l'Objectif 18 de la SNB : « développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances ».

- **Les parcs nationaux, des pionniers de la science : l'Inventaire Biologique Généralisé Mercantour / Alpi Marittime est le 2^{ème} dans le monde, le 1^{er} en Europe.**



► Pour la protection d'oiseaux rares, l'opération « Deux nuits pour La Réunion, éteignons nos lumières »

176 

71 

Commune de Cilaos, nombre de Pétrels échoués observés

2011 (sans extinction de lumière)

2012 (participation à l'opération « Deux nuits pour La Réunion »)

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- Les deux espèces de Pétrel ont une image attractive, participent de l'identité réunionnaise, ne sont pas concurrentes des activités économiques et sont inoffensives pour l'homme. Elles peuvent donc fédérer les acteurs sans polémique et la démarche permet de « faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs » (Objectif 3 de la SNB).
- Si l'action mobilise en premier lieu les responsables et gestionnaires d'éclairage public, le grand public, invité à participer aux manifestations, est ainsi

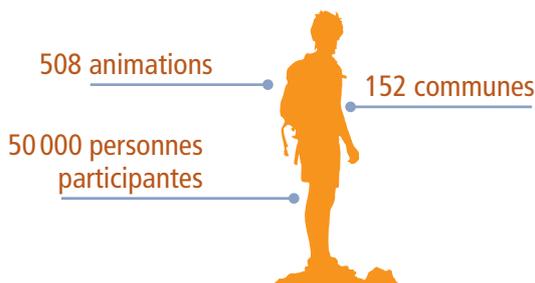
Le projet d'un coup d'œil

La pollution lumineuse constitue une des menaces principales pour le Pétrel de Barau et le Pétrel noir de Bourbon, deux espèces d'oiseaux marins très menacées et présentes uniquement sur l'île de La Réunion. En effet, lors de leur premier envol, les jeunes Pétrels, attirés par les éclairages des villes, peuvent s'échouer à terre. Depuis 2010, l'opération annuelle « Deux nuits pour La Réunion », coordonnée par le Parc national et la Société d'études ornithologiques (SEOR), permet de réduire l'éclairage durant la période critique des envols et de sensibiliser le public comme les acteurs clés.

sensibilisé à la problématique. « Deux nuits pour La Réunion » participe ainsi à « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB).

- La réduction de la pollution lumineuse est identifiée comme prioritaire pour la conservation des deux Pétrels endémiques et emblématiques de la biodiversité réunionnaise. L'action contribue ainsi clairement à « préserver les espèces et leur diversité » (Objectif 4 de la SNB).
- **Les parcs nationaux rassemblent autour de la biodiversité : le succès de l'opération et la réduction de mortalité des Pétrels est permise par l'implication de tous.**

► Le festival nature, pour l'homme et pour la nature



Le festival nature, une dynamique culturelle d'ampleur

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

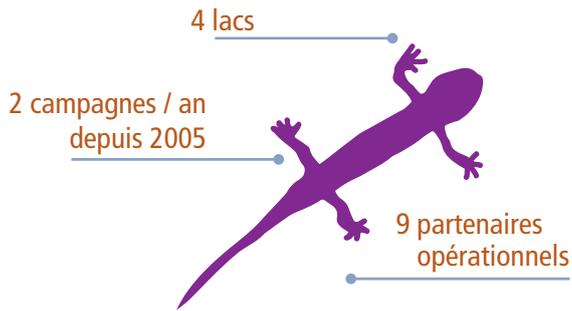
- Le festival offre au public - habitants, touristes, adultes, enfants et scolaires - un ensemble d'animations sous la forme d'ateliers, de balades d'observation... qui mettent en valeur l'environnement naturel, culturel et humain du territoire. En rapprochant ainsi le public de ce double patrimoine, le festival participe à « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » (Objectif 1 de la SNB).

Le projet d'un coup d'œil

Depuis 1992, le Parc national des Cévennes coordonne un festival permanent de l'homme et de la nature. Gratuit pour le public, le festival est porté par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, professionnels...) et est fondé sur le partage et les échanges pour les habitants comme les visiteurs.

- Tous les acteurs du territoire sont invités à partager leurs connaissances et leurs savoir-faire à propos de la nature en contribuant au festival, qui permet ainsi de « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB).
- **Les parcs nationaux, catalyseurs d'une dynamique locale : le Parc national fait en sorte que 2 animations sur 3 soient proposées par des acteurs locaux (collectivités, associations, professionnels...).**

Des « lacs sentinelles » dans les Alpes



Le projet d'un coup d'œil

Depuis 2005, le Parc national des Écrins effectue un suivi de 4 lacs d'altitude situés dans sa zone cœur, au travers de divers indicateurs physiques (température...) et biologiques (composition du plancton...). En 2011, le programme a pris de l'ampleur et 8 partenaires avancent collectivement vers une harmonisation des protocoles de suivi à l'échelle des Alpes. L'impact sur ces lacs des changements globaux, comme des activités humaines de proximité, est ainsi de mieux en mieux connu, ce qui permet une meilleure gestion.

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- La collaboration avec les équipes de scientifiques permet d'acquérir des connaissances originales sur l'évolution écologique de plusieurs lacs pour mieux orienter les mesures de gestion. Le programme « lacs sentinelles » contribue clairement à « développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances » (Objectif 18 de la SNB).
- Établir un diagnostic sur l'état de conservation

des lacs rend possible l'identification d'actions de restauration et de gestion permettant de corriger les dysfonctionnements observés, il s'agit donc d'« améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances » (Objectif 19 de la SNB).

- **Les parcs nationaux, moteurs de réseaux de partenaires : chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés et des milieux aquatiques s'unissent pour la connaissance des lacs de montagne.**

L'Atlas de la Biodiversité des Communes : un projet participatif



Nombre de communes sollicitées pour le programme « Atlas de la Biodiversité des Communes »

2012

Objectif à l'horizon 2016

Le projet d'un coup d'œil

Débuté en 2012, l'Atlas mobilise à ce jour 6 communes du Parc national sur lesquelles sont réalisés des inventaires de biodiversité. Professionnels de l'environnement, citoyens amateurs et scolaires contribuent à la collecte des données sur la biodiversité « de proximité ».

Les communes, activement associées à la démarche, seront les bénéficiaires des connaissances acquises et pourront mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs décisions et aménagements.

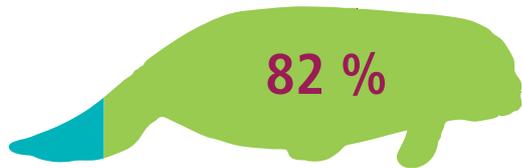
Les parcs nationaux s'engagent pour la SNB

- Les élus, les citoyens, les élèves des écoles sont associés à la collecte des informations nécessaires aux Atlas, à travers une démarche de sciences participatives. L'élaboration des Atlas participe ainsi à « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB).
- L'opération contribue aussi à « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » (Objectif 1

de la SNB) puisque les habitants et élus découvrent et peuvent ainsi s'approprier une biodiversité remarquable et ordinaire, sur leur lieu de vie.

- L'instauration d'un dialogue entre professionnels de l'environnement et élus, permet à ces derniers de s'approprier les enjeux de biodiversité. Le projet permet ainsi de « faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs » (Objectif 3 de la SNB).
- **Les parcs nationaux, des lanceurs d'idées : l'Atlas de la Biodiversité est un outil construit par et pour les communes.**

► Favoriser le retour d'un mammifère marin rare : la réintroduction du Lamantin des Antilles



82 % des Guadeloupéens ayant entendu parler du projet du Lamantin en Guadeloupe y sont favorables

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- L'opération permettra non seulement à la Guadeloupe de retrouver un élément fort de sa biodiversité. A plus long terme, elle vise à reconstituer une population dans les Petites Antilles d'où l'espèce a totalement disparu et rétablir ainsi un flux génétique entre des populations aujourd'hui déconnectées au nord et au sud. Elle contribue ainsi clairement à « préserver les espèces et leur diversité » (Objectif 4 de la SNB).
- L'opération participe aussi à « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB) puisqu'elle s'accompagne d'actions de

Le projet d'un coup d'œil

Après une longue phase préparatoire, le projet de réintroduction du Lamantin mené par le Parc national de la Guadeloupe doit se concrétiser par le relâcher d'une quinzaine d'individus dans la baie du Grand Cul-de-Sac marin entre 2014 et 2019.

sensibilisation et de concertation locale pour faire participer les guadeloupéens au retour d'un animal emblématique qui perdure dans la culture créole.

- De plus, le Lamantin offre une image attractive et constitue une opportunité pour fédérer les acteurs locaux autour d'une meilleure gestion patrimoniale de la baie du Grand Cul-de-Sac marin et ainsi « faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs » (Objectif 3 de la SNB).
- **Les parcs nationaux mettent au point des solutions novatrices : la réintroduction d'un mammifère marin est une première à l'échelle mondiale.**

► Pour le retour à un écosystème fonctionnel : l'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- L'éradication d'espèces exotiques aux écosystèmes méditerranéens permettra de restaurer ces milieux et de leur rendre leur dynamique naturelle, ce qui contribue à « préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement » (Objectif 6 de la SNB).
- Les opérations d'éradication, par arrachage, vont recourir à la participation des citoyens, elles visent ainsi à « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB).
- Les espèces exotiques envahissantes empêchent de nombreuses espèces naturellement présentes de s'implanter et de prospérer. Le programme d'éradication contribue donc à « maîtriser les pressions sur la biodiversité » (Objectif 11 de la SNB).

Le projet d'un coup d'œil

Les espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées comme une menace sur la biodiversité locale en divers points du cœur du Parc national des Calanques. Celles-ci prolifèrent, prennent la place des espèces locales et perturbent le fonctionnement des écosystèmes. Un programme d'éradication a été initié en 2012 par une phase préliminaire de diagnostic. Les actions d'arrachage, impliquant une participation citoyenne, débutent à la fin 2013.

- **Les parcs nationaux construisent des solutions collectives en faveur de la biodiversité : le projet inclut une enquête sur les perceptions des résidents et visiteurs sur les espèces exotiques envahissantes, de façon à mieux générer une meilleure dynamique participative autour des actions d'éradication.**

Mobilisation des communes à la sensibilisation et la préservation du Sanctuaire PELAGOS

26



Communes adhérentes à la charte de partenariat PELAGOS en 2012

62



Objectif à l'horizon 2016

Sur 124 communes riveraines en France

Le projet d'un coup d'œil

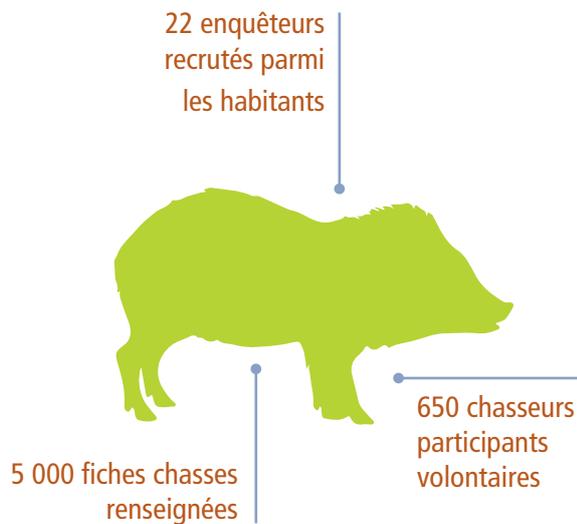
Le Sanctuaire PELAGOS, né d'un accord entre la France, l'Italie et Monaco, est un vaste espace marin, côtier et de haute mer, sur lequel sont menées des actions concertées pour la protection des cétacés (baleines, cachalots, dauphins etc.). La charte de partenariat, initiée en 2008 et portée par le Parc national de Port-Cros, vise à renforcer l'implication des collectivités dans la démarche PELAGOS : les communes littorales riveraines du Sanctuaire en adhérant à la charte s'engagent à réaliser des actions concrètes en faveur de ces mammifères marins.

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- Les mammifères marins de Méditerranée ont une bonne image auprès du public et sont touristiquement attractifs. C'est pourquoi PELAGOS et la charte de partenariat constituent un réel moteur de développement et d'animation pour les communes contribuant ainsi à « faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs » (Objectif 3 de la SNB).
- La démarche de charte de partenariat participe aussi à « renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes » (Objectif 2 de la SNB) puisqu'elle s'accompagne d'actions de sensibilisation et d'engagement des acteurs touristiques proposant l'observation des baleines (whale-watching).
- Les mammifères marins illustrent la solidarité écologique entre les différentes zones marines françaises, italiennes et monégasques. C'est sur ce constat qu'est né l'accord tripartite PELAGOS, visant à protéger les cétacés des pressions humaines. Sa déclinaison à l'échelle locale par la démarche de charte contribue à « développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires » (Objectif 16 de la SNB).
- **Les parcs nationaux, initiateurs de mouvements en faveur de la biodiversité : en adhérant à la charte PELAGOS, des communes ont déjà mis en place des actions concrètes en faveur des mammifères marins.**



Un programme participatif d'étude, de suivi et de gestion de la faune chassée



Le projet d'un coup d'œil

Dans un contexte social où la chasse est une nécessité alimentaire mais aussi un acte étroitement lié aux pratiques culturelles, la préservation sur le long terme de la ressource gibier est un enjeu majeur de la forêt guyanaise. De plus, certaines espèces jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'écosystème forestier. Depuis 2009, en partenariat avec l'Observatoire Hommes Milieux Oyapock du CNRS et l'ONCFS, le Parc amazonien de Guyane mène un important programme d'études participatives qui vise à connaître les besoins et les pratiques des populations du territoire ainsi que l'état des populations de gibiers. La finalité est de co-construire avec les communautés locales amérindiennes et aluku (noir-marrons) des mesures de gestion adaptées aux modes de vie et de gouvernance de chaque population.

Un programme participatif en Guyane

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

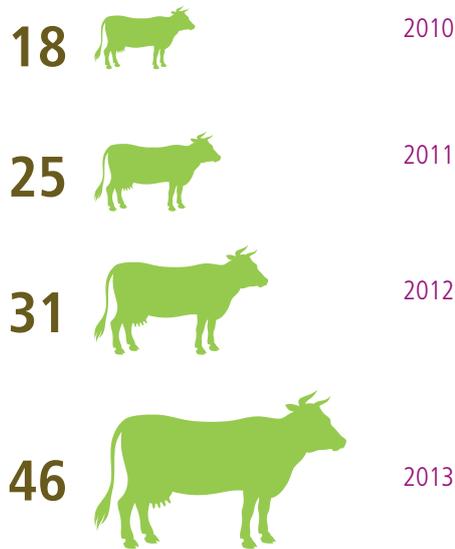
- Le programme vise à concilier préservation des espèces et pérennisation des pratiques de chasse traditionnelles, il reprend ainsi l'Objectif 11 de la SNB de « maîtriser les pressions sur la biodiversité » de façon à « garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques » (Objectif 12 de la SNB)
- Impliquer les populations dans la récolte des données, pour co-construire des mesures de gestion adaptées aux pratiques et aux modes de

gouvernance de chaque communauté, contribue à « partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles » (Objectif 13 de la SNB)

- **Les parcs nationaux expérimentent des méthodes novatrices : dans un contexte où les écarts culturels sont importants entre communautés locales et gestionnaires, l'approche participative est un facteur-clé de réussite du projet.**



Un concours d'excellence professionnelle : le concours agricole national des prairies fleuries



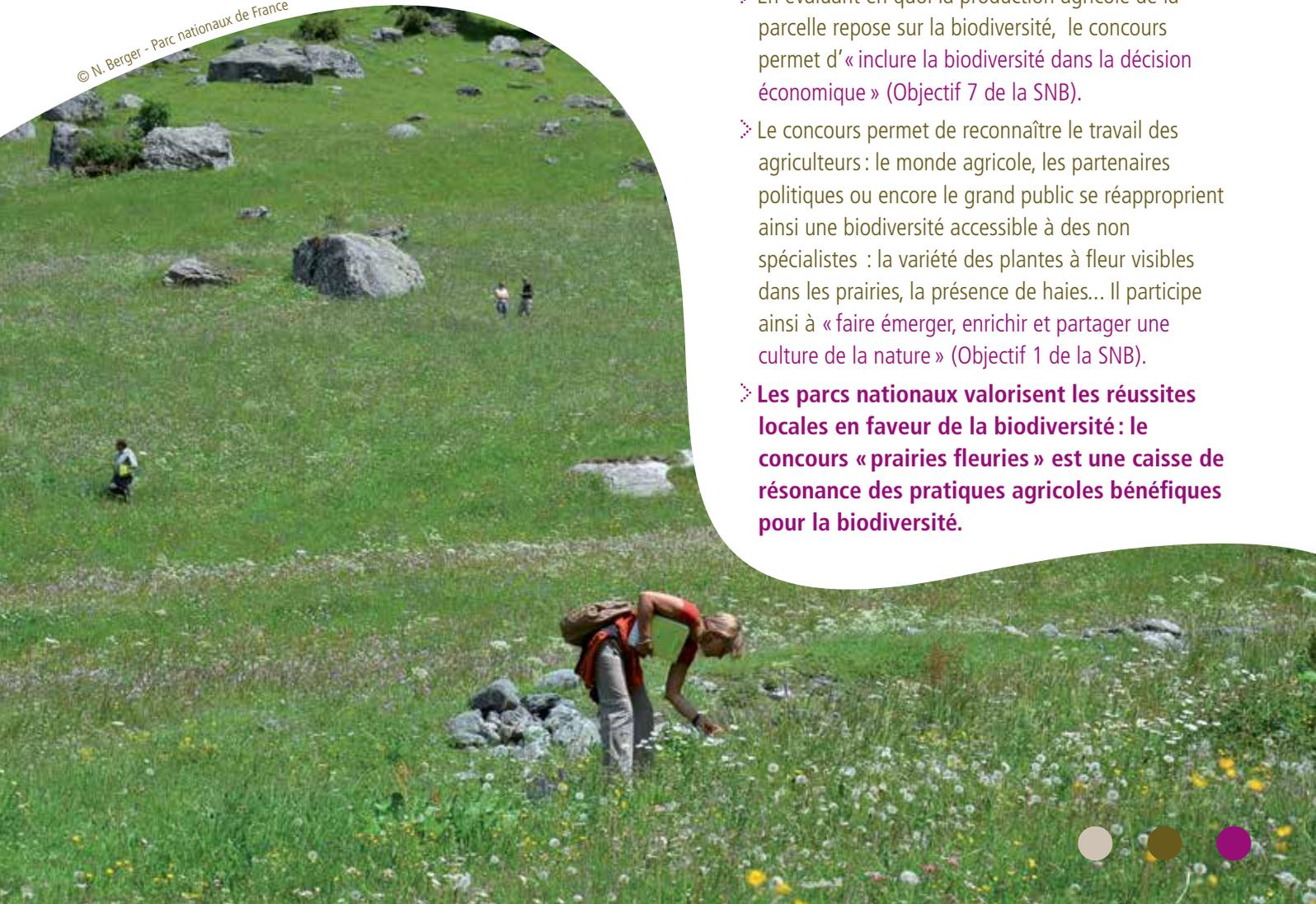
**Un concours au succès grandissant :
Nombre de territoires participant au
concours prairies fleuries**

Le projet d'un coup d'œil

Les prairies fleuries (prairies naturelles de fauche, pâtures...) sont menacées par les changements de pratiques agricoles, notamment l'abandon ou au contraire l'intensification. Simple et fédérateur, le concours « prairies fleuries », auquel contribuent les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, la profession agricole et les chercheurs, vise à reconnaître l'excellence professionnelle des agriculteurs qui maintiennent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Depuis 2010 : plus de 1 000 agriculteurs ont participé à ce concours d'envergure nationale.

La biodiversité : un engagement naturel pour les parcs nationaux

- En récompensant les pratiques qui concilient production agricole et conservation de la biodiversité, le concours contribue à la promotion d'une agriculture qui « garantit la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques » (Objectif 12 de la SNB).
- En évaluant en quoi la production agricole de la parcelle repose sur la biodiversité, le concours permet d'« inclure la biodiversité dans la décision économique » (Objectif 7 de la SNB).
- Le concours permet de reconnaître le travail des agriculteurs : le monde agricole, les partenaires politiques ou encore le grand public se réapproprient ainsi une biodiversité accessible à des non spécialistes : la variété des plantes à fleur visibles dans les prairies, la présence de haies... Il participe ainsi à « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » (Objectif 1 de la SNB).
- **Les parcs nationaux valorisent les réussites locales en faveur de la biodiversité : le concours « prairies fleuries » est une caisse de résonance des pratiques agricoles bénéfiques pour la biodiversité.**



2. Les chartes des parcs nationaux français

La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux en France, votée à l'unanimité, a permis une évolution de leur gouvernance tout en restant fidèle aux grandes lignes de la loi initiale de 1960.

Depuis la loi fondatrice du 22 juillet 1960, le monde a beaucoup évolué. L'organisation administrative de nos territoires a été bouleversée par la décentralisation. La réduction de la durée du travail, l'allongement de l'espérance de vie, les innovations ont créé de nouveaux besoins pour lesquels les parcs nationaux sont désormais des territoires privilégiés et recherchés.

La loi de 2006 a introduit plus de démocratie dans le fonctionnement des parcs nationaux. Elle prévoit plus d'adhésion dans la définition de leur périmètre et plus de respect pour le maintien des traditions et des usages locaux.

2.1 Qu'est-ce qu'un parc national ?

Un parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution (source INSEE).

La définition internationale des parcs nationaux a été élargie progressivement pour inclure des territoires comprenant des paysages culturels protégés avec parfois des vestiges archéologiques.

Il y a environ 4 000 parcs nationaux dans le monde, représentant une superficie supérieure à 4,4 millions de km².

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a défini un classement international des aires protégées en six catégories. Les parcs nationaux sont placés dans la catégorie II de ce classement.

Un peu d'histoire... le modèle américain

La première approche du concept de parc national a été formulée aux États-Unis en 1832 par le peintre américain George Catlin (1796-1872). De retour d'un voyage dans l'Ouest, il propose une politique de protection par le gouvernement d'un « parc contenant hommes et bêtes dans toute la beauté sauvage de leur nature ».

Abraham Lincoln crée la première réserve naturelle le 30 juin 1864 : il déclare la vallée du Yosemite en Californie « terrain public inaliénable ». Yellowstone, à cheval sur les États de l'Idaho, du Montana et du Wyoming, est toutefois considéré comme étant le premier parc national au monde. Il fut créé par la loi du 1er mars 1872. Apparurent ensuite le Parc national royal australien (1879), puis Yosemite (1890).

En Europe...

Sur le Vieux Continent, les parcs nationaux sont des territoires protégés où la nature a évolué sur une très longue période et où l'utilisation des terres est très différente de celle de l'Amérique du Nord. Les guerres, les migrations de populations, les changements sociaux, les fluctuations économiques et démographiques ou les transferts de propriété l'ont profondément modifiée.

La Suède, état précurseur, crée 9 parcs nationaux en 1909. En 1914, la Suisse crée le premier parc alpin. Puis suivent l'Espagne en 1918, l'Islande en 1928, et la Finlande... Les grands pays industrialisés comme la Grande-Bretagne et la France profitent de leurs empires coloniaux, avec leurs vastes étendues peu habitées, et une certaine facilité à déplacer les populations autochtones, pour expérimenter à distance la création de parcs nationaux.

L'Europe compte aujourd'hui plus de 300 parcs nationaux.

2.2 L'originalité française

Un parc national est un espace exceptionnel du fait de la combinaison souvent unique entre géologie, diversité biologique, dynamique des écosystèmes, activités humaines et paysages. Sur ce territoire, le parc national porte une organisation qui vise l'excellence dans la préservation et la gestion.

Le classement en parc national manifeste une volonté politique de donner à ce territoire une forte visibilité nationale et internationale, d'y mener une politique exemplaire et intégrée, de protection et de gestion, mais aussi d'éducation à la nature, de loisirs et de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé

Une vision partagée

La création d'un parc national suppose un projet de territoire fondé sur une vision partagée, intégrée et vivante de la valeur de l'espace naturel et des paysages :

- vision partagée car l'enjeu est d'inscrire le devenir du territoire dans une démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités locales ;
- vision intégrée car les espaces concernés présentent une cohérence, une unité géographique et écologique qui relève de la solidarité écologique ;
- vision vivante car projet de territoire est dynamique, en associant à la gestion tous les acteurs concernés.

2.3 La charte

Un parc national, c'est à la fois un territoire, des hommes et un projet.

La charte d'un parc national se situe à la croisée de ces trois composantes. Elle traduit la gouvernance partagée, la vision commune du territoire.

La charte est la principale réponse du législateur à un double constat qui a conduit à la réforme de 2006, après évaluation des politiques des parcs nationaux :

- renforcer l'appropriation du parc national par les acteurs locaux ;
- donner une véritable consistance à la politique de développement durable menée sur le territoire du parc national.

La charte, projet de développement durable d'un territoire qui protège et valorise son cœur

La protection du cœur du parc national, véritable " assurance sur le capital ", constitue la base de la charte : un régime de haute protection y est garanti par la législation des parcs nationaux et par le décret de création propre à chaque parc national. Cette protection active est pilotée par l'établissement public du parc national, sous l'égide de son conseil d'administration à majorité locale.

Au-delà de la protection du cœur, l'ambition doit aller plus loin et s'inscrire dans le développement durable de toute la région : la protection du cœur sera d'autant plus efficace et durable que les acteurs se l'approprient, et que les politiques de développement et les activités menées autour du cœur la favorisent ; et a fortiori, le cœur protégé est porteur d'une valorisation de l'ensemble de la région, valorisation qui mérite d'être organisée et optimisée.

La charte, projet commun forgé par les acteurs du territoire, qui fédère les engagements de chacun

La charte propose aux acteurs du territoire de fédérer leurs ambitions autour d'une vision partagée, dans un projet commun qui mise sur les solidarités écologiques et sociales entre le cœur protégé et sa région

environnante. En s'engageant dans la charte, les acteurs concernés reconnaissent une valeur exceptionnelle au cœur du parc national et décident de se donner les moyens de consolider la solidarité écologique, économique, sociale et culturelle entre cet espace et les territoires qui l'entourent, sur la base d'un développement durable.

Chacun s'engage à mettre en œuvre ses compétences propres en cohérence avec les orientations convenues ensemble.

Les établissements publics des parcs nationaux associent à l'élaboration de ce projet commun leurs partenaires, et au premier chef les communes, sous l'égide de leur conseil d'administration à majorité locale.

2.4 Le cœur : espace d'exigences et d'excellence

Un caractère unique

Le cœur confère à l'ensemble du territoire du parc national une partie importante de son caractère. Celui-ci repose à la fois sur des éléments matériels, notamment le patrimoine naturel, culturel et paysager, mais aussi sur des éléments immatériels qu'il suscite : émotion, respect, etc. Ces éléments trouvent leurs racines dans l'histoire du territoire et dans la diversité des visions.

Une gestion exemplaire

Le cœur d'un parc national est un espace d'excellence de la gestion conservatoire. Sur ces espaces, l'objectif est de restaurer des fonctionnalités écologiques pour rétablir la biodiversité, notamment lorsque les activités humaines l'ont dégradée.

Le cœur ainsi protégé devient un espace de référence qui permet de suivre les évolutions sur le long terme, comme c'est le cas pour de grandes problématiques telles que le changement climatique, ou par comparaison avec des espaces voisins non protégés.

Lorsqu'il est habité, ce qui est le cas dans plusieurs parcs nationaux, le cœur est aussi un espace de référence pour la prise en compte des pratiques traditionnelles des populations locales et des liens qu'ils ont tissés avec les milieux naturels. Ainsi, des dispositions particulières autorisent les activités traditionnelles. La reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels s'organisent dans le respect des objectifs de protection du cœur.

Les répercussions de certains aménagements et activités exercés en aire d'adhésion sur le cœur sont gérées avec soin et dans un souci de solidarité écologique pour que le cœur n'en soit pas affecté

Les modalités de gestion

Dans le cœur, l'établissement public du parc national a la responsabilité de garantir le respect de la réglementation en vigueur. Il se doit aussi d'atteindre les objectifs de gestion fixés par la loi de 2006, le décret d'application de cette loi et le décret propre à chaque parc national. Il assure donc la gestion et l'aménagement de cet espace.

L'action sur le paysage et la biodiversité vise la protection du patrimoine naturel et paysager. La libre évolution des écosystèmes constitue un des objectifs des parcs nationaux. Concernant les activités sylvicoles, agricoles et le pastorales, les parcs nationaux favorisent les modes de gestion et les actions bénéfiques à la biodiversité et éviter la banalisation des paysages.

2.5 L'aire d'adhésion : territoire d'engagement

La charte du parc national concrétise dans l'aire d'adhésion le projet de protection et de développement durable. Elle est élaborée dans une démarche de partenariat au cours de nombreuses négociations et concertations permettant une validation progressive et une information approfondie de la population. Elle est mise en œuvre et évaluée par les acteurs du territoire.

Les communes au cœur du dispositif

La libre adhésion de chaque commune à la charte permet au parc national de se constituer, par agrégation des territoires autour du cœur, formant ainsi " l'aire d'adhésion ".

Pour les communes, mais aussi pour les entreprises et les hommes qui agissent sur leur territoire, adhérer à ce projet collectif, c'est s'engager dans une démarche de cohérence dans la durée (15 ans).

Engagement en cohérence avec les orientations négociées dans la charte, notamment en matière d'urbanisme, de circulation et de publicité. Mais aussi et surtout, engagement dans une dynamique collective, sur un projet cohérent, qui valorise leur identité autour d'un monument naturel national ; cette dynamique harmonise les politiques sectorielles impactant leur territoire, et mobilise prioritairement la programmation des moyens de l'Etat, des collectivités publiques et de l'établissement public du parc national.

Espace de cohérence et de partenariat

L'aire d'adhésion offre aux communautés locales le cadre d'un développement local exemplaire, harmonieux et durable. Les acteurs de la charte, porteurs de la solidarité écologique et d'une responsabilité partagée ont l'ambition de sauvegarder les équilibres fragiles et dynamiques entre nature, culture et paysage. Ils s'engagent dans un projet ambitieux.

Les aménagements et activités de l'aire d'adhésion doivent être envisagés au regard du parc national dans son ensemble. Ils ne doivent pas avoir de répercussions négatives sur les mesures de protection engagées dans le cœur du parc national.

2.6 Le processus d'adhésion aux chartes

Le Parc national des Calanques, dernier né des parcs nationaux français, est le seul parc national dont la charte a été adoptée en même temps que sa création en 2012. Pour les neuf autres parcs nationaux, le processus d'élaboration et de finalisation de la charte est en cours.

L'adhésion des communes des Parcs nationaux des Ecrins, du Mercantour et des Pyrénées, est achevée.

Le Conseil d'Etat doit ensuite examiner les chartes des Parcs nationaux des Cévennes, de la Guadeloupe, de La Réunion, et du Parc amazonien de Guyane. Elles seront alors soumises à délibération des communes.

Le dernier groupe concernera les Parcs nationaux de la Vanoise et de Port-Cros.

2.7 Les dix parcs nationaux français

Les parcs nationaux français sont des espaces naturels du territoire français de métropole et d'outre mer, d'une richesse naturelle et culturelle exceptionnelle. Ces zones, qui couvrent des domaines terrestres et maritimes très diversifiés, représentent 9,5% du territoire français (60 728 km² sur 640 294 km). Les parcs nationaux français attirent chaque année plus de 7 millions de visiteurs.

Parc national de la Vanoise (1963) : cœur 53 500 ha, aire optimale d'adhésion 146 500 ha, 29 communes concernées, dont 21 pour le cœur. Le Parc national comprend une limite commune de 14km avec le Parc national italien du « Gran Paradiso ».

Le Parc national célèbre ses 50 ans en 2013 : <http://50ans.parcnational-vanoise.fr/fr/actualite-.html>
www.parcnational-vanoise.fr/

Parc national de Port-Cros (1963) : Cœur 2 000 ha dont 1 300 maritimes, aire optimale d'adhésion 24 048 ha, 11 communes concernées dont 1 pour le cœur.

Réserve intégrale : îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière

Le Parc national gère aussi les propriétés de l'Etat de Porquerolles (1 000 ha), les terrains du Conservatoire du Littoral situés au Cap Lardier (300 ha), et sur la presqu'île de Giens (110ha) pour le compte du Conservatoire du Littoral et des communes de la Croix Valmer et d'Hyères.

Le Parc national célèbre ses 50 ans en 2013 : <http://50ans.portcrosparcnational.fr/>
www.portcrosparcnational.fr/

Parc national des Pyrénées (1967) : Cœur 45 700 ha, aire optimale d'adhésion 206 300 ha, 63 communes dans l'aire d'adhésion.

Le Parc national est limitrophe du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne). Paysage naturel et culturel, le massif du Mont Perdu et de Gavarnie est classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

www.parc-pyrenees.com/

Parc national des Cévennes (1970) : Cœur 93 500 ha, aire optimale d'adhésion 278 500 ha, 152 communes concernées, dont 64 pour le cœur.

La Réserve de biosphère est co-gérée par le Parc national.

Les Causses & Cévennes sont classés au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011.

www.cevennes-parcnational.fr/

Parc national des Ecrins (1973) : Cœur 91 800 ha, aire optimale d'adhésion 178 400 ha, 46 communes dans l'aire d'adhésion.

Réserve intégrale : le Lauvitel (créée en 1995), 700 ha.

Le Parc national célèbre ses 40 ans en 2013 : www.ecrins-parcnational.fr/40ans.html

www.ecrins-parcnational.fr/

Parc national du Mercantour (1979) : Cœur 68 500 ha, aire optimale d'adhésion 146 000 ha, 21 communes dans l'aire d'adhésion.

Limitrophe du Parco naturale delle Alpi Marittime (Italie), ils constituent ensemble le premier parc naturel européen, créé en 2013.

www.mercantour.eu/

Parc national de la Guadeloupe (1989) : Cœur marin : 3 230 ha, cœur terrestre : 18 800 Cœur 21850 ha, aire optimale d'adhésion 94120 ha, aire marine adjacente : 131 100 ha, 21 communes, dont 15 en cœur.

Le Parc national gère la Réserve mondiale de Biosphère de l'archipel de la Guadeloupe (Unesco).

www.guadeloupe-parcnational.fr/

Parc amazonien de Guyane (2007) : cœur 2 millions d'ha, zone de libre adhésion 1,4 million d'ha, 5 communes concernées, toutes en cœur.

Le Parc national est le plus grand parc national de France et de l'Union européenne.

www.parc-amazonien-guyane.fr/

Parc national de La Réunion (2007) : cœur 105 447 ha, aire optimale d'adhésion 87800 ha, 24 communes concernées, dont 23 pour le cœur.

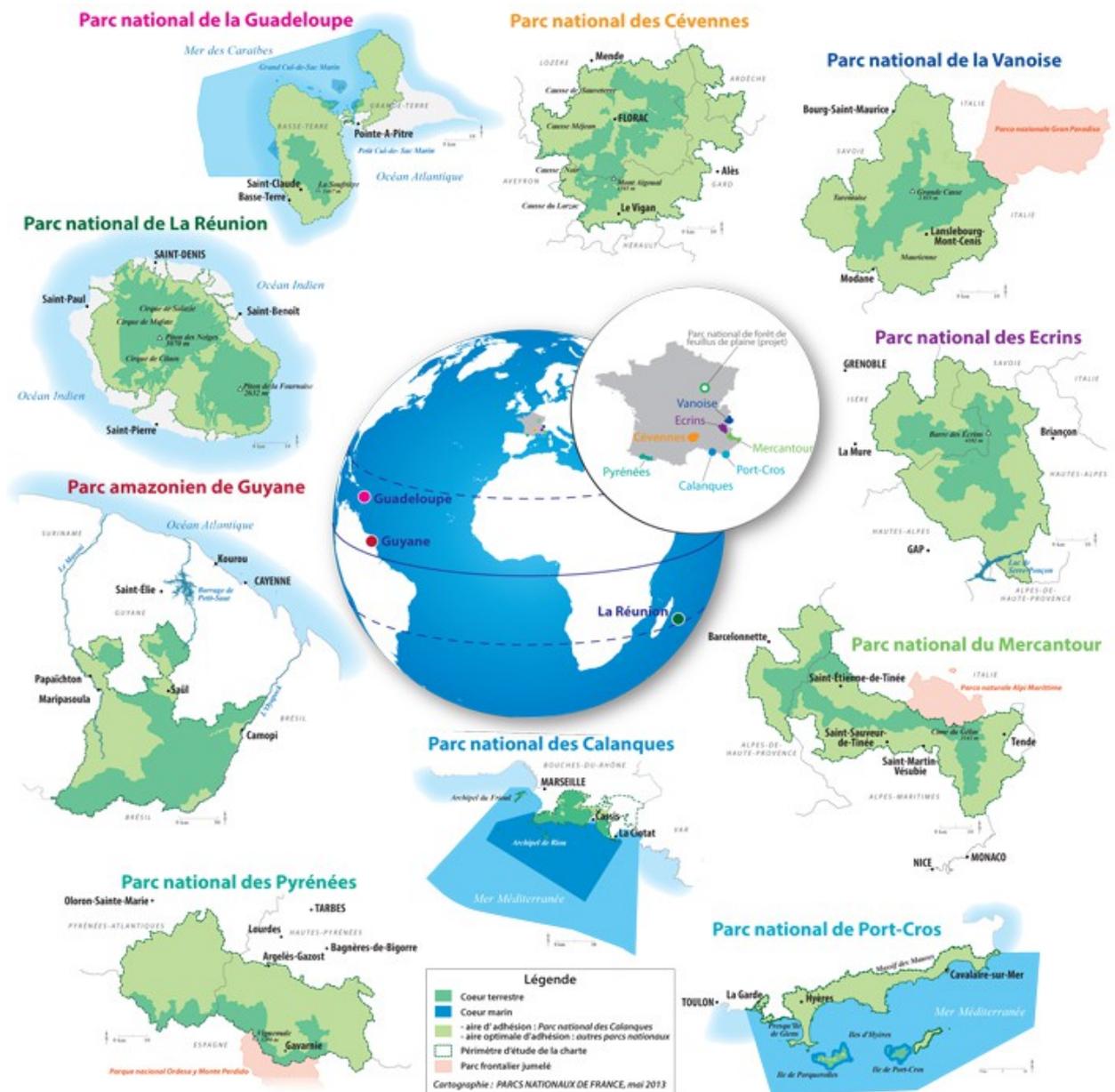
Le site naturel des Pitons, cirques et remparts, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2010 coïncide avec le cœur du Parc national.

www.reunion-parcnational.fr/

Parc national des Calanques (2012) : Cœur marin 43 500 ha, cœur terrestre 8 300 ha, aire d'adhésion 2 630 ha, aire maritime adjacente : 98 000 ha, 7 communes concernées dont 3 en cœur (Marseille, Cassis et la Ciotat).

Le Parc national est le premier parc national périurbain d'Europe.

www.calanques-parcnational.fr/



A propos de...

Parcs nationaux de France (PNF)

PNF est un établissement public de l'Etat, né de la loi du 14 avril 2006. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion.

La France compte aujourd'hui 10 parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, le Parc amazonien de Guyane et les Calanques.

www.parcsnationaux.fr

www.facebook.com/Parcs.nationaux.de.France

Le Parc national des Pyrénées

Une mosaïque de roches cristallines et sédimentaires, malmenées par l'érosion et la glaciation a fait naître les fabuleux paysages du Parc national des Pyrénées : myriades de lacs, gorges profondes, cirques avec leurs immenses falaises et leurs cascades vertigineuses. Le territoire du Parc national s'étend sur 6 vallées, de la vallée d'Aspe à l'ouest à la vallée d'Aure à l'est, entre 1 060 mètres et 3 298 mètres au sommet du Vignemale. Paysage naturel et culturel, le massif du Mont Perdu et de Gavarnie est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Conséquence du contraste des expositions, quelque 1800 espèces végétales dont 80 endémiques y sont répertoriées : Ramonde, Androsace ciliée, Dioscorée, Pensée de Lapeyrouse....

Sa faune est aussi diverse et originale que fragile : ours, isards, vautours fauves, grands tétaras, desmans, crapauds accoucheurs et gypaètes barbus.

Le Parc national est aussi le lieu d'une intense activité pastorale. Durant l'été, les troupeaux paissent sur les estives. En Béarn, les bergers restent dans leurs cabanes pour fabriquer le fromage.

www.parc-pyrenees.com/

Contacts presse

PNF / Stephan Corporon, tél. 04 67 41 82 13

stephan.corporon@parcnational.fr

PNP / Lydie Jouve, tél 05 62 54 16 74, 06 81 94 28 16

lydie.jouve@pyrenees-parcnational.fr

